VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Emplacement d'Affaires.

Cottages doubles terrains vacants et cottages simples à Alger progressiste.

Emplacement d'affaires No 247 avenue Atlantique à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Magasin et résidence avenue Pacifique et Pelican.

Magasin cottages doubles

Nos 239 et 241 avenue Atlantique entre les rues Pelican et Thayer

Nos 233 et 235 avenue Atlantique entre les rues Pelican et Thayer

245 et 247 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pelican

Avenue Pelican, entre les rues Pacifique et Elmire.

Lots vacants

Trois lots dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Elmire et la rue Thayer.

Cottage simple No 243 avenue Pacifique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer.

Succession de Thomas J. Kennedy.

No 73,160—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern encanteur—JEUDI le 23 juin 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de cour signé le 16 mai 1904, par l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et l'avenue Pelican, et est désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Chas G. De l'Isle, voyer daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot a une façade de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes sur l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles, ledit lot formant l'encoignure des avenues Atlantique et Pelican et est composé du tout du lot original 18 et partie du lot original 19.

Les améliorations sont connues comme No 247 avenue Atlantique à l'encoignure de l'avenue Pelican, comprenant une résidence substantielle en bois à deux étages et contenant grand magasin buvette grand entrepôt à deux étages etc. vestibule, veranda dans et quelques 11 chambres, chambre à bain, citerne etc. le tout en splendide état, affermé au bail de la buvette expirant le 24 février 1905 à $15 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique et la rue Thayer et avenue Pelican et est désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage par Chas G. De l'Isle voyer daté le 20 mai 1904 d'après cela ledit lot commençant à une distance de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pelican et a une façade de trente sept pieds un pouce de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces entre lignes parallèles. Ledit lot est composé d'une partie du lot original 19 et d'une partie du lot original 20.

Les améliorations comprennent le splendide cottage double Nos 239 et 241 avenue Atlantique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer et contenant cinq chambres de chaque côté tout couvert en ardoises citerne hangar etc. la maison est retirée de la banquette et a un portique sur sa façade et se loue $11 00 par mois par côté.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique la rue Thayer, l'avenue Pelican et est désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage par Chas G De l'Isle voyer daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot commence à une distance de quatre vingt six pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pelican et ayant une façade de 35 pieds 8 pouces et 7 lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, et est composé de tout le lot original No 21, et partie du lot original No 20.

Les améliorations comprennent un bon cottage double Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre l'avenue Pelican et la rue Thayer à un tout couvert en ardoises, 5 chambres, citerne, hangar etc., de chaque côté retiré de la banquette avec galerie sur le devant et se loue pour $11 par mois de chaque côté.

4. Deux certains lots de terre situés dans ledit cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 41 nouveau plan de ville borné par les rues Elmire et l'avenue Pacifique, l'avenue Pelican et la rue Alix et désigné comme lots Nos un et deux de l'îlet No 9 maintenant îlet No 41 borné comme il est dit ci-dessus d'après le plan ci-dessus mentionné de Thompson voyer daté le 7 mars 1849 lesquels dits lots de terre mesurent [illegible] et mesurant comme suit à savoir:

Le lot No 1 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pelican et mesurant trente et un pieds un pouce de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds un pouce de profondeur et façade à l'avenue Pelican entre lignes parallèles et le lot No 2 mesurant trente et un pieds sept pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un placement d'affaires à un étage et contenant 4 chambres hangars, citerne, etc., contigues au ci-dessus et faisant face à l'avenue Pelican est un cottage double retiré de la banquette et contenant de chaque côté trois chambres hangars etc. la propriété est maintenant occupée.

5° Trois certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville dans l'îlet No 42, borné par les l'avenue Pacifique, la rue Elmire et l'avenue Pelican et la rue Thayer, lequel dit îlet est aussi désigné par le No quatre sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co. Property" par W. T. Thompson voyer, daté le 7 mars 1849 déposé en l'étude d'Andrew Hero, Jr. un notaire en cette ville lesdits trois lots ou portions de terre sont désignés par les lettres A, B et C sur un devis par Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 27 juillet 1895, annexé à un acte de vente de T. J. Kennedy à Mme Margaret Donely dans le bureau de James J. Woulfe, le 15 août 1895. Lesdits trois lots ou portions de terre sont de l'arrière portion des lots Nos un et quatre acquis par le défunt John Kennedy pardevant Henry P. Dart, le 24 août 1892 lesdits lots A, B et C sont contigus et les lots A et B sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds de face à l'avenue Pelican par cent neuf pieds et huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Thayer et ayant cent neuf pieds huit pouces de face comme profondeur à la rue Thayer et le lot C a vingt quatre pieds de face à l'avenue Pacifique par cent neuf pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

6° Deux certains lots de terre, situés dans le même cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 42, bornés par les avenues Pacifique, Elmire et Pelican et la rue Thayer, lequel dit îlet est aussi désigné par le numéro quatre, sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co Property" par W T Thompson voyer, daté le 7 mai 1849, déposé en l'étude de Andrew Hero Jr. notaire en cette ville. lesdits deux lots sont désignés par les numéros dix huit et dix neuf, sur ledit plan, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds six pouces et six lignes et trois quarts de ligne de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 18 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pelican.

Le lot No 18—Les améliorations comprennent un cottage double en bois attrayant Nos 245 et 247 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pelican retiré de la banquette avec grillage en fer sur la façade salon trois chambres à coucher, cuisine, portique sur le devant, citerne, hangar etc., de chaque côté, la maison est en bonne condition et se loue pour $12 00 chaque côté.

Le lot No 19—Les améliorations comprennent un splendide cottage simple en bois couvert en ardoises, No 243 avenue Pacifique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer retiré de la banquette, et contenant 6 chambres vestibule, galerie sur le côté, galerie sur la façade chambre à bain, office etc. en bonnes conditions et se louant $15 00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété, dues et exigibles en l'année 1904.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

Au même moment et endroit il sera vendu tous les droits titres et intérêts de Thomas J Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé les Etats Unis de l'Amérique vs Irena Brooks femme de Chris Harris et als No 13,132 du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ce décrites les produits desquelles ont été par ordre de Cour déposés dans l'enregistrement de la Cour, pour attendre l'adjudication des droits des différentes parties défendantes. Les produits ainsi déposés se montant à cinq cents dollars dont ledit intérêt décédent.

Deuxièmement—Tous les droits, titres et intérêt de Thomas J Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé Etats Unis d'Amérique versus David Jackson et als No 13,131 du dossier de la Cour des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ce décrite les produits desquelles ont été par ordre de cour déposés dans le registre de la cour pour attendre l'adjudication des droits des diverses parties défendantes les produits ainsi déposés s'élevant à onze cent dollars et l'intérêt dudit défunt en est.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant James J Woulfe notaire aux frais de l'acquéreur 10 0-0 comptant exigé au moment de l'adjudication

N E Humphrey, avocat.

22 mai—22 29—juin 5 11 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE

Cottage Double Moderne,

No 1523 et 1525 rue Iberville,

Entre les rues Marais et Villeré

Dans un excellent voisinage payant.

SUCCESSION DE JOHN J VALENTINO

No 73 142—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern Encanteur—JEUDI 9 juin 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 6 mai 1904 par l'Hon George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Douane Villeré Marais et Bienville mesurant trente et un (31) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes de face à la rue Douane commençant à un point soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et trois (3) lignes de distance de l'encoignure des rues Douane et Villeré, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent quarante sept (147) pieds dix (10) pouces et deux (2) lignes entre lignes égales et parallèles d'après le titre du vendeur le tout comme il est démontré sur un devis annexé fait par D M Brosnan, député voyer de ville daté le 23 avril 1894. Comme il est démontré sur ledit devis.

Avec barrière et à été sous la possession du vendeur et ses auteurs une profondeur additionnelle de dix (10) pieds huit (8) pouces et quatre (4) lignes, laquelle est aussi franchise dans ce titre sans aucune garantie quelconque. Enregistré dans le Bureau des transferts livre 151 folio 373.

Les améliorations consistant en un cottage double en bois, couvert en ardoises et contenant de chaque côté 5 chambres, citerne, hangar, etc. La maison est en bon état et dans une localité de bons rapports, donnant un revenu de $ [illegible] par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant Robert P Upton notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1904 sur la propriété vendue devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication et l'acquéreur devant faire un dépôt au moment de l'adjudication de dix pour cent pour l'acte de vente.

T. B. Walker, avocat.

8 mai—8 15 22 29—juin 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Thomas J. Kennedy

No 73 160—Cour Civile de District Division C

UN LOT DE WHISKEY.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern Encanteur—Le MERCREDI 1 juin 1904 à 11 heures a m à l'Entrepôt Mississippi, Division No 4 situé dans l'îlet borné par les rues S. Front St Joseph Delta et Julia il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 mai 1904 par l'Hon John St Paul juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée à savoir—

Cinq barils de whiskey Hanover Rye un baril de whiskey XXXX Monongahela 25 caisses whiskey Hanover Rye et 1 baril whiskey Murray Hill.

Conditions—Comptant.

Saunders & Gurley et N E Humphreys avocats. 4 juin—4 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage double en bois couvert en ardoises.

Dans une localité excellente comme location

Nos 410-412 rue Philip entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau

Succession de Mme Mariana Drumm

No 73 175—Division B—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern Encanteur—JEUDI le 23 juin 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 12 mai 1904 par l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain morceau de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Philip, Tchoupitoulas, Rousseau et Soraparu, désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles ayant été acquis par la défunte Mme Drumm le 30 mars 1893.

Les améliorations comprenant un cottage en bois couvert en ardoises sur le trottoir contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar etc., dans la cour la banquette et les allées pavées en briques. La maison est en bon état et est à proximité d'églises, d'écoles de marchés, lignes de cars, etc.

Conditions—Un tiers plus ou moins comptant, et la balance en un ou deux ans avec des billets portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de sécurité, l'acte de vente pardevant Oregon W. Long, notaire aux frais de l'acquéreur et les taxes de 1904 devant être assumées par l'acquéreur.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par ordre du Receveur.

IN RE LEON IRWIN VS PUGH LINE TRANSPORTATION CO

No 73,100 Cour Civile de District, Division C.

Le splendide bateau à vapeur

"MABEL COMEAUX"

PAR STROUDBACK & STERN Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI 16 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour signé le 4 mai 1904, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain bateau à vapeur nommé "Mabel Comeaux" enregistré dans le Port de la Nouvelle-Orléans, et d'après son dit enregistrement officiel, comme le même apparaît sur le registre dans la Douane de cette ville, ledit "Mabel Comeaux" a été construit à Jeffersonville Indiana, en l'année 1891, il est un bateau à vapeur avec roue à l'arrière, construit en bois, il a trois ponts pas de mât et avec l'avant simple, sa longueur est de 178 pieds, sa largeur 36 pieds, sa profondeur 6 5 10, sa capacité de tonnage dans l'entrepont, 325 87, sa capacité de tonnage entre les ponts au-dessus du tonnage du pont 72.00, tonnage brut 397.87, lequel dit bateau à vapeur ensemble avec toutes les machines, poulies installations et meubles y appartenant en parfait état, excepté l'arbre moteur, lequel peut être réparé à une dépense estimée à $1,165.00. Le bateau se trouve au pied de la rue Clouet.

Conditions—Comptant

BURT. W. HENRY, receveur.

T. M. & J. D. Miller, avocats pour le receveur.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 16

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Nos 739-41 RUE ELMIRE, Coin Dauphine.

UN EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET RESIDENCE,

ET Nos 3125 27 RUE DAUPHINE,

UN JOLI COTTAGE DOUBLE.

A L'ENCAN

A la Bourse, 311 rue Baronne, MARDI le 21 juin, à midi.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile District, Paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire de la succession d'Ernest F. Peters, Dossier No 73,457 ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 21 juin 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière ci après décrite

1. Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Elmire, Dauphine, Congress et Royale laquelle portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Elmire sur soixante deux pieds dix pouces de profondeur et façade sur la rue Dauphine et est désignée par la lettre A sur un plan fait par O. de Armas député voyer de ville daté le 8 avril 1883 et annexé à l'acte d'achat en ce ci après mentionné ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt E. F. Peters par achat de Mlle M. Vairz par acte exécuté pardevant C. Dronet ancien notaire en cette ville, le 7me jour d'avril 1883, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 119, folio 16.

Les améliorations portent les numéros municipaux 739-41 rue Elmire formant l'encoignure de la rue Dauphine.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'îlet borné par les rues Dauphine Bourgogne, Elmire et Désiré sur un plan du Faubourg Montreuil fait par L. Surgi ingénieur civil, daté le 26 février 1850 et déposé dans le bureau du shérif de cette paroisse pour référence et mesurant, d'après ledit plan, trente pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent pieds. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt E. F. Peters, par achat de la Veuve Otto H. Rone par acte passé pardevant F. D. Charbonnet notaire, le 13me de janvier 1896 et enregistré dans le bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 161, folio 201.

Les améliorations portent les numéros municipaux 3125 27 rue Dauphine.

Les acquéreurs devant payer les taxes de 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et déposer dix pour cent de leur enchère comme d'habitude entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des dits acquéreurs.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, bureau 303 rue Baronne.

21 mai—21 22 29—juin 5 12 19 21

P. A. Ducros avocat

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en Bois à Deux Etages,

717 rue Baronne, entre les rues Girod et Julia

Succession de Julia Ware John B. Ware et Joséphine Ware

No 69 921—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI 9 juin 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 mai 1904 de l'Hon Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et avec le consentement du co propriétaire il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Baronne Dryades Girod et Julia désigné par la lettre C et mesurant 25 pieds 4 pouces de face à la rue Baronne par 96 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur d'après le plan de Hunter Stewart député voyer de ville le 13 janvier 1830 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 717 rue Baronne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant la balance en douze mois avec 8 pour cent d'intérêt par an toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication l'acte de vente pardevant Fred Zengel notaire aux frais de l'acquéreur.

8 mai—8 15 22 29—juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

1786 Acres de Terre dans la Paroisse de Livingston.

Succession de James Clark.

Mme Alice Lee McCoy et als vs L. Z. Gowers.

No 69 472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 23 juin 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 mai 1904 et signé le 13 mai 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite située dans la paroisse de Livingston Etat de la Louisiane à savoir—

1° La nord 1/2 section fractionnelle 22, contenant 316 83 acres.

2° Les lots 1 et 2 et N. E 1/4 de N. E 1/4 et S. E 1/4 et S. E 1/4 de la section N. E. 1/4 21 contenant 173 44 acres.

3° 1/20 de la N. O 1/4 et N. E 1/4 du S. O. 1/4 de la section 21 contenant 119 80 acres.

4° La fraction S. 1/2 de la section 22 et le lot 1 de la section fractionnelle 23, contenant 122.25 acres.

5° Les lots 3 4 et 5 de la section 23, contenant 125 80 acres

6° S 1/2 de la section 25 contenant 279 acres.

7° Les lots 1 2 3 4 5 et 6 de la section 25 contenant 267 acres

8° La section fractionnelle 15 contenant 185 acres

9° 47 acres de la section 23, sur le East Fork du Bayou Barbary, 10 50 acres dans l'extrémité sud de la section 39.

10° 50 acres dans l'extrémité sud de la section 39.

11° 100 acres dans la section 42 connu comme la Demare Place dans T. 8 S. R. E.

Conditions—10 pour cent comptant au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant Joseph F Walton notaire aux frais des acquéreurs

Pierson, Wolton & Pierson, Branch K. Miller avocats.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple.

3247 rue St-Thomas, entre les rues Toledano et Pleasant.

Succession de John Klyle et Theresa Smille, sa veuve

No 73,092—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER J. C. Denis, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI le 30 juin 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 26 mai 1904 de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas (autrefois Fulton), Chippewa, Toledano et Pleasant, étant une partie du lot original numéroté 14 de l'îlet No 4 sur un plan par B. Buisson, voyer, daté le 24 juillet 1842, déposé pour référence en l'étude de C. Boudousquié ancien notaire, et mesurant 30 pieds de face à la rue St Thomas par 72 pieds 8 et 4/10 de pouces sur la ligne le divisant du lot 13 et 68 pieds 3 3/4 de pouces sur une ligne le divisant du lot 16 sur le susdit plan et 30 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par le No 3247 rue St Thomas et comprenant un cottage simple, contenant environ 5 chambres, galerie, hangar, citerne, etc.

Conditions—Comptant, 10 pour cent au moment de l'adjudication et l'acquéreur devant payer les taxes de 1904

L'acte de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Andrew Hero Jr. avocat

29 mai—29—juin 5 12 19 26 30

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau 633 Place Commerciale

8fév—1an

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La Bâtisse en bois à deux étages

[illegible]

Buvette, épicerie et résidence, 1742 rue des Français.

A L'ENCOIGNURE DE LA RUE ROMAN.

Le Joli Cottage Double

1922 et 1924 rue des Français, entre les rues Roman et Prieur.

BONS LOTS A BATIR,

Rue des Français, entre les rues Roman et Derbigny.

Mary Uhle vs August Uhle et als.

No 72,521 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.

MARDI LE 14 JUIN 1904

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 5 avril 1904, et d'un ordre homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 21 avril 1904 pardevant Fred Adolph notaire. Ledit ordre étant signé le 2 avril 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites à savoir

1. Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville désignés par les Nos 4 et 5 dans l'îlet borné par les rues Français, Roman, Touro et Derbigny mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages occupée comme une épicerie, buvette et résidence, connue comme le No 1742 rue des Français et contenant buvette et épicerie 9 chambres, vestibule, chambre à bain, galerie entrepôt citerne, hangar etc., un splendide emplacement pour le commerce dans un bon voisinage

2° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District, désigné par la lettre C, dans l'îlet borné par les rues des Français Touro, Roman et Prieur, sur un devis annexé à un acte passé pardevant Jas Fahey ancien notaire le 15 octobre 1859 lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue des Français par 154 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur Les améliorations comprennent un cottage double retiré de la banquette avec grillage en fer sur le devant, désigné par les Nos 1922 et 1924 rue des Français et contenant de chaque côté 3 chambres citerne, hangar, etc.

3° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet No 773, borné par les rues Français, Roman Derbigny et Champs Elysées désigné par la lettre B, sur un devis de J. A. D'Hémécourt, daté le 16 octobre 1869, annexé à un acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire, le 27 juin 1870 lequel lot mesurant 36 pieds 5 pouces, 5 lignes de face à la rue Français sur 105 pieds 7 pouces de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a à des termes de crédit de 1 et 2 ans représentée par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs avec 7 pour cent d'intérêt de la date de la vente garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les clauses usuelles et coutumières telles que confession de jugement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès mettant de côté toute estimation, etc. l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs.

F. J. Dreyfous.

Buck Walshe & Buck, avocats.

14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Résidence en bois à deux étages,

1430 rue Baronne, entre les rues Thalie et Melpomène.

John T. Fogarty et als vs Joseph E. Fogarty et als.

No 72,570—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI le 14 juin 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 5 mai 1904, par l'Hon. Geo H. Théard juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1430 rue Baronne dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne Thalie Carondelet et Melpomène, désigné par le No 2 sur un plan par A. Castaing architecte daté le 22 novembre 1854, déposé pour référence en l'étude de A. B. Bienvenu, ancien notaire en cette ville comme plan No 19 lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces 6 1/3 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 121 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée de 6 pieds de largeur commune audit lot et autres, d'après le dit plan et aussi agréablement à un plan ou certificat d'arpentage fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 13 août 1870.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en 1 ou 2 ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit s'il y en a devant être démontrée par billet ou billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acquéreur assumant en plus et au-dessus du prix de son enchère les taxes de 1904, et payant 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication, que l'acte de vente, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, tel que 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de la police d'assurance, etc., devant être passé pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

VENTES A L'ENCAN.

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

MEUBLES DE MAISON.

Sur les lieux, Nos 1918 rue Deuxième, à 10 heures a. m.,

Le SAMEDI, 11 juin 1904.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A dans l'affaire de la succession de Mme Veuve Patrick Bannon No 72 837 je procéderai à la vente à l'enchère publique des effets mobiliers d'après l'inventaire enregistré

Conditions—Comptant

ERNEST A. CARRÈRE Encanteur.

Cunningham & Cunningham avocats

8 juin—8 11 [illegible]

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

d'un beau morceau de terre AVENUE TULANE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juin 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 juin 1903 et signé le 29 juin 1903 par l'Hon Fred D King juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division B dans l'affaire de Mme Jane Kieran St. vs Thomas E Lynch No 70 123 du dossier de la dite Cour, comme il est amendé par un décret de l'Hon. Cour Suprême la ci après décrite propriété, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les avenues Tulane et Cleveland et les rues Liberté et Howard mesurant 44 pieds de face à l'avenue Tulane, 47 pieds, 10 pouces de largeur sur la ligne du fond, 106 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Howard et 97 pieds 8 pouces profondeur sur la ligne la plus près de la rue Liberté le tout plus ou moins en mesure Américaine d'après le plan par J. F. Braun, daté le 29 octobre 1883, annexé à un acte perdevant C. T. Soniat, notaire public daté le 6 décembre 1883. Les bâtisses et améliorations sur ce terrain appartenant au défendeur excepté la bâtisse à deux étages en bois dans le fond et sur le côté le plus près de la rue Liberté. La dernière bâtisse nommée est la seule amélioration qui sera vendue avec le terrain.

Conditions—1-3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente

Acte de vente pardevant Brassière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. J. McLoughlin, avocat du plaignant

D. J. Dowers et John P. Sullivan, avocat du défendeur.

29 mai—29—juin 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

d'un joli cottage simple en bois, No 1931 Avenue Cleveland.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau 138 rue Carondelet JEUDI le 30 juin 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 mai 1904, et signé 24 mai 1904 par l'Honorable John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire de Mlle Eugenia Moran vs George S. Lacey, Jr. No 72 664 du dossier de la dite Cour, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Le joli cottage simple à un étage en bois avec deux étages dans le fond No 1931 avenue Cleveland contenant galeries 8 chambres, etc. dans le Premier District de cette ville, borné par l'avenues Cleveland, les rues Canal, Prieur et Roman. Le lot de terre est désigné par le No 23 de l'îlet No 26 borné comme il est ci-dessus mentionné d'après le plan de Cosnier, architecte, daté le 1er septembre 1844 déposé en l'étude d'Octave De Armas, notaire en cette ville dans le livre de plans No 2. Ledit lot mesurant d'après le dit plan 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur une profondeur de 109 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Cette propriété est dans un bon voisinage près de tous les agréments et sera une jolie résidence ou un placement payant. Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1904, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente

L'acte de vente pardevant Peter Stifft, notaire aux frais de l'acquéreur.

A. J. Murphy Jr. C. G. Gill avocats pour le plaignant.

T. G. Moran, avocat pour le défendeur.

29 mai—29—juin 5, 12 19 26 30.

ANNONCE JUDICIAIRE

Excellente Propriété de Commerce et de Placement.

Près du Grand Centre Commercial des Affaires.

Le Marché de la rue Neuvième.

Succession de Mme Carl Kummel.

No 72,197—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 9 juin 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 mai 1904, de l'Hon W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Les deux magasins doubles et résidence en bois à deux étages, Nos 3115, 3117 3121 et 3123 rue Magasins, dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp Huitième et Neuvième, contenant magasin et une chambre au rez de chaussée et 4 chambres au premier étage de chaque côté, cour et etc. Le terrain est décrit comme un certain morceau ou portion dans l'îlet 155 borné comme il est sus mentionné. Ledit morceau ou portion de terre, mesurant 61 pieds 6 pouces de face à la rue Magasins, par une profondeur de 95 pieds, 11 pouces, et est formé de la portion du fond des lots Nos 11 et 12 du dit îlet d'après le plan fait par Henry Moellhausen le 11 mai 1844, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire en cette ville, d'après un acte de dépôt pardevant ledit notaire, daté le 12 juin 1844 et la portion du fond du lot No 13, sur un plan par A. S. Phelps, voyer le 8 février 1847 déposé en l'étude de J. R. Beard ancien notaire en cette ville. Cette propriété est dans une excellente localité pour commerce et résidence et est un placement de stabilité et de rémunération, parce que le caractère du voisinage est établi et stable et n'est sujet à un changement. La propriété se loue au taux de $960 par an. Des fortunes ont été faites et seront faites dans cette localité

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans démontré par des billets de l'acquéreur tirés à son propre ordre et par lui endossés, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurités. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente

L'acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

James J. McLaughlin, avocat.

8 mai—8 15 22 29—juin 5 9

AVIS AUX CREANCIERS.

Ben Cahn vs New Orleans Electric Purification Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71 883—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte dus, présenté par T. A. Womack receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — Saunders & Gurley avocats. 8 juin—8 12 17

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Premier District,

Dans un Centre de Résidence et de Manufacture.

MARDI, le 28 JUIN

Succession de Hugh Murphy.

No 73,117—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 28 juin 1904 à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau, 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 24 mai 1904, par l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Delord, Foucher, (maintenant Constance) et Poeyfarré, ledit lot est désigné par le numéro dix, sur un plan fait par George N. Dambar, voyer, le 12 novembre 1846, déposé comme plan 46 dans le livre des plans No deux de W. Christy ancien notaire, ledit lot formant l'encoignure des rues Magasins et et Poeyfarré et mesurant vingt-quatre pieds cinq pouces et deux septième de pouces de face à la rue Magasins sur cent treize pieds deux pouces de profondeur et façade à la rue Poeyfarré entre lignes parallèles, mesure américaine et est borné dans le fond par une allée de onze pieds onze pouces de largeur de laquelle il a le droit d'usage en commun avec d'autres lots d'après ledit plan

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES ET EMPLACEMENT D'AFFAIRES A L'ANGLE DES RUES POEYFARRE ET MAGASIN, MAINTENANT OCCUPEE COMME UN EMPLACEMENT D'AFFAIRES, et louée pour $25 par mois et contenant environ 10 chambres cour briquetée et hangar dans le fond

2° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Saulet, maintenant le premier district de cette ville, dans l'îlet numéro 31, ancien numéro maintenant îlet 238, nouveau numéro borné par les rues Calliope, Carondelet (autrefois Apollon) Baronne (autrefois Bacchus) et Clio, ledit lot étant la moitié du lot numéro six dudit îlet, et ayant en mesure française trente pieds de face à la rue Calliope sur cent cinquante pieds de profondeur, ladite portion dudit lot No six étant la plus près de la rue Carondelet, d'après le plan fait par P. Cassanovas, le 17 septembre 1842 et déposé pour référence en l'étude de Théodore Guyol ancien notaire en cette ville.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA DEMEURE DOUBLE EN BOIS A DEUX ETAGES 1716 ET 1720 RUE CALLIOPE ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, contenant de chaque côté 4 chambres, salle à manger et cuisine, et grandes citernes. Est louée à des locataires payant promptement

3° Un certain lot de terre situé dans ladite ancienne municipalité No deux maintenant le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Hunter, Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters), Tchoupitoulas et Thalie, ledit lot de terre est désigné par le No un et formant l'encoignure des rues Hunter et Nouvelle Levée ou Sud Peters et mesurant vingt pieds de face à la rue Nouvelle Levée ou Sud Peters sur quarante sept pieds un pouce et demi de profondeur et façade à la rue Hunter et quarante huit pieds dans le fond d'après le devis d'un plan fait par A'ton d'Hémécourt, voyer, daté le 27 avril 1843 et annexé à un acte passé en l'étude de William Y. Lewis ancien notaire en cette ville, le 21 juin 1844, ladite propriété étant une subdivision du lot No un.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT L'EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET RESIDENCE A L'ANGLE DES RUES SUD PETERS ET HUNTER, le centre du coton et des manufactures de la ville. Un grand magasin et cuisine au rez de chaussée et 3 chambres au premier.

4° Un certain lot de terre situé étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarré Delord Constance et Annonciation, sur le côté nord de la rue Poeyfarré, entre les rues Constance et Annonciation et désigné par le No un sur un devis ou plan fait par Joseph Pilié voyer, de l'ancienne deuxième municipalité de cette ville, le 23 janvier 1841, et annexé à un acte en l'étude de Felix Grima, un notaire en cette ville, sous la date le même jour ledit lot est aussi désigné par le numéro municipal deux et mesurant vingt pieds huit pouces six lignes de face à la rue Poeyfarré sur cent vingt quatre pieds huit pouces deux lignes de profondeur entre lignes parallèles borné dans le fond par une allée de huit pieds traversant de la rue Annonciation à la rue Foucher et commune avec lot et à d'autres lots.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA BATISSE EN BRIQUES 917 RUE POEYFARRE, comprenant vestibule au rez de chaussée et au premier étage salons doubles, salle à manger et cuisine et 5 chambres à coucher au premier étage grande cour entièrement briquetée et s'ouvrant sur une allée dans le fond.

5° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Foucher, Delord et Poeyfarré, désigné par le No cinq sur un plan fait par C. Giroux et Castaing, architectes, le 23 avril 1851, déposé en ce bureau comme plan No 21, ledit lot mesurant en mesure américaine dix neuf pieds six pouces et quatre lignes de face à ladite rue Magasins sur cent treize pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles borné dans le fond par une allée de onze pieds à 11 pouces de largeur, de laquelle ledit lot a l'usage en commun avec d'autres lots lequel dit lot de terre formant partie du lot désigné par le No Six.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, 1016 RUE MAGASIN, retirée de la rue avec barrière en fer et contenant vestibules au rez de chaussée et au premier étage salons doubles, salle à manger, cuisine, et 4 chambres à coucher au premier étage cour briquetée et s'ouvrant sur une allée dans le fond, maintenant louée au taux de $20 par mois

6° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville sur le côté nord de la rue Poeyfarré, entre les rues Foucher et Annonciation, îlet de la rue Delord, désigné comme lot No quatre et mesurant vingt pieds neuf pouces de face à la rue Poeyfarré sur cent vingt quatre pieds huit pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE A DEUX ETAGES, 927 RUE POEYFARRE, contenant vestibules au rez de chaussée et au premier étage, le gaz partout, salons doubles, antichambre, salle à manger et cuisine au rez de chaussée, 5 chambres à coucher et chambre à bain au premier étage. La cour est pavée et s'ouvrant sur une allée dans le fond.

7° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, sur le côté nord de la rue Poeyfarré, entre les rues Foucher et Annonciation, îlet de la rue Delord, désigné par le numéro cinq et mesurant vingt pieds neuf pouces quatre lignes de face à la rue Poeyfarré, sur cent vingt quatre pieds huit pouces deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS COMPRENANT LA RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, 923 RUE POEYFARRE, et contenant vestibule au rez de chaussée et au premier étage salons doubles, salle à manger et cuisine, et 5 chambres à coucher au premier étage, la cour est entièrement pavée et s'ouvrant sur une allée dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, payables en 1 et 2 ans après date, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1904, faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Jas. [illegible] Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. J. O'Connor, avocat.

26 mai—26 29—juin 5 12 19 26 28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Ann Emmonts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,698—Division B—Attendu que Frank Zengel, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Ann Emmonts décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, les pour quoi la description et évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier Cunningham & Cunningham avocats 8 juin—17

Succession de Joseph Faidy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,972—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par Mlle Zoé Rigaud exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Geo Montgomery, avocat. 8 juin—8 12 17

Succession de M. Stenzel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 67,373—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme E. Stenzel exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Andrew H Wilson, avocat. 8 juin—8 12 17

Succession de Maria C. Jennings.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72 700—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Rufus King Hireman, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Bernard Titche, avocat. 8 juin—8 12 17

Succession de Samuel B. Laidwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71 906—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Susan B. Samuels administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. McCloskey & Benedict, avocats. 3 juin—3 7 12

Succession de James S. Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,930—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. R. Boyd, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Omer Villeré, avocat. 7 juin—7 11 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de meubles de maison, etc.

James H. Maloney vs Mlle M. E. Padron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 73,676 — En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et par consentement des parties je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, le 9 juin 1904, à 10.30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Sur les lieux No 341 rue du Camp.

Un lot de meubles de maison assortis, installations, effets mobiliers, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Robert J. Maloney, avocat pour le plaignant. 7 juin—7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 1318 et 1320 rue Howard, entre les rues Thalie et Erato.

Andrew Hero, Jr., vs Mme Dorothea Caroline Hottendorff femme de William W. Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 55,045 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 juillet 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 350 borné par les rues Howard, Thalie, Erato et Liberté, ledit lot mesurant en mesure américaine trente deux pieds de face à la rue Howard sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après l'acte de Fred Deibel, notaire public, en date du 8 mai 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

J. A. Woodville avocat pour le plaignant.

5 juin—5 10 17 24—juil 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,

Connue comme Nos 721 et 723 rue Touro, entre les rues Royale et Dauphine.

M. et Mme Frank Forester vs Frank Ciesl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 69,734—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 23 juin 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

1° Un certain lot de terre, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville dans l'îlet No 159, borné par les rues Union, maintenant Touro, Royale, Dauphine et Français, ledit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Union, maintenant Touro, sur soixante-dix-huit pieds de profondeur.

2° Un certain morceau de terre dans le même District et îlet et contigu à la propriété ci-dessus décrite, mesurant quatorze pieds de face à la rue Touro sur soixante sept pieds, plus ou moins de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Royale par la propriété ci-dessus décrite et l'autre côté vers la rue Dauphine par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à S. Maspereau, la propriété ci-dessus formant qu'un morceau et les bâtisses étaient connues par les vieux numéros municipaux 13 et 15 rue Touro, toutes les propriétés ci-dessus ayant été acquises par ledit Frank Ciesl par acte passé pardevant Theodore Cotonio, notaire, le 30 septembre 1896, de Mme Louise Schneider, femme de Joseph P. Schaffer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

J. B. Habans & Paul W. Maloney, avocats pour les plaignants.

20 mai—20 27—juin 2 10 17 23

Succession de C. J. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70,573—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles E. Fenner, Jr, liquidateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Fenner, Henderson & Fenner, avocats.

1 juin—1 5 10.